

COMPTE RENDU SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le trente juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier DOUSSOT, maire.

Etaient présent(e)s : Mmes CHARTIER Annie, FLISS Myriam, LHOTE Françoise, PETIT Francine, MM. DOUSSOT Olivier, SEGUIN Christian, KOCH Jean, NOTTEAU Michel, ODILLE Jean-Marc, SCHRIVE Luc, ANGAUT Marc

Monsieur Marc ANGAUT a été nommé secrétaire de séance.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La direction des services fiscaux de l'Aube demande que le conseil municipal établisse une liste de 24 contribuables en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs qui sera composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Monsieur Christian SEGUIN
Monsieur Jean-Marc ODILLE
Monsieur Luc SCHRIVE
Madame Myriam FLISS
Madame Annie CHARTIER
Monsieur Jean-Pierre DUJAY
Monsieur Raymond ESCUDIER
Madame Nicole DABANCOURT
Madame Marie-France SEGUIN
Madame Martine HEURTEVIN
Madame Pascale LENOIR COOLEN
Monsieur Frédéric SEGOND

Monsieur Jean KOCH
Madame Francine PETIT
Madame Françoise LHOTE
Monsieur Michel NOTTEAU
Monsieur Marc ANGAUT
Monsieur Gérard GRILLAT
Madame Alya WAKIM
Monsieur Vincent COME
Monsieur Didier FRENETTE
Madame Claudine LUCQUIN
Madame Marianne NOTTEAU
Madame Marie-Pierre SEGOND

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux des taxes locales de 2019. Après délibération, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les taux suivants :

Taux votés pour 2020	
Taxe Foncière (bâti)	14.59 %
Taxe Foncière (non bâti)	19.00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.62 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 304 245.00 euros

Recettes : 651 393.00 euros

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 79 057.27 euros

PROJET D'EXPLOITATION DE PEUPLERAIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'exploitation des peupliers, bois et des taillis des parcelles ZL 27, ZL 52, ZL 79, ZL 97, ZL 47, ZK 129, ZK 151, ZK 174 et ZK 176.

Après étude des différentes offres, l'entreprise retenue est NINET FORET EVOLUTION et propose un prix d'achat de 15 000 euros.

DIVERS

- Après le constat d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire s'est rapproché du conseil départemental pour installer quatre balises d'intersection afin de mieux matérialiser le carrefour de la D951 et la D120.
- Un conseiller municipal a fait la demande que le village soit équipé de bancs. La commission des bâtiments sera réunie afin de discuter des emplacements retenus.

Fait et délibéré à La Motte Tilly, le 30 juin 2020

Le Maire,

Olivier DOUSSOT